

<b>Séance du conseil municipal du</b> <b>1<sup>er</sup> avril 2025</b>
---

Le conseil municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 1er avril 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

**Présents** : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

**Excusés** : Céline STEVANOVIC qui donne procuration à Fabien SCHOENIG, Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Compte administratif 2024
5. Compte de gestion 2024
6. Budget primitif 2025
7. Renouvellement du bureau de l'association foncière
8. Accroissement temporaire d'activité – poste d'agent d'entretien
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

#### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

#### **2) Approbation du dernier PV**

Le point 4 de la commission cadre de vie (point 10 – compte rendu des commissions communales) est modifié comme suit : Il est décidé de conserver la Rue de Thann en appliquant la numérotation métrique. Le reste du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents

#### **3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers**

La liste des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

#### **4) Approbation du CA 2024**

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investis. en 2023 (compte 1068)	Dépenses 2024	Recettes 2024	RESULTAT 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
FONCTIONNEMENT	364 122,85	67 259,35	756 099,20	809 948,26	53 849,06	350 712,56
INVESTISSEMENT	- 37 159,35		168 810,67	111 485,66	- 57 325,01	-94 484,36
TOTAL	326 963,50	67 259,35	924 909,87	921 433,92	- 3 475,95	256 228,20

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

**Dépenses :**

- 17 000.-€ au compte 2031 – frais d'études- chapitre 20
- 31 000.-€ au compte 2152 – instal de voirie – chapitre 21
- 9 800.-€ au compte 2156 – autre matériel, outillage incendie – chapitre 21
- 15 000.-€ au compte 21758 – autres inst., matériel, outil technique – chapitre 21
- 8 200.-€ au compte 2313 – constructions – chapitre 23
- 671 800.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn. – chapitre 23

**Total : 752 800.- €**

**Recettes :**

- 684 000.-€ au compte 1641 – emprunt - chapitre 16

**Total : 684 000.- €**

**5) Approbation du compte de gestion 2024**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Déclare que le **compte de gestion dressé pour l'exercice 2024** par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 6) Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le **budget primitif 2025**.

Après délibération, le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité :

	<i>REPORTS de 2024</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		992 484,99	992 484,99
Recettes		992 484,99	992 484,99
<b>Investissement</b>			
Dépenses	752 800,00	388 567,56	1 141 367,56
Recettes	684 000,00	457 367,56	1 141 367,56
<b>TOTAL</b>			
Dépenses	752 800,00	1 381 052,55	2 133 852,55
Recettes	684 000,00	1 449 852,55	2 133 852,55

#### a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de voter les taux suivants :

Libellés	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe fonc/prop.bâtie	1 256 000,00	24,65 %	309 604,00
Taxe fonc/pr.non bat	21 600,00	75,53 %	16 314,48
Taxe d'habitation résid. secondaires	29 100,00	16,36%	4 760,76
<b>TOTAL</b>			<b>330 679,24</b>

#### b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **350 712,56 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **163 284,36 € au compte 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **187 428,20 € au compte 002** – excédent de fonctionnement reporté.

### **7) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut renouveler le bureau de l'Association Foncière d'ASPACH.

À l'unanimité des membres présents, les conseillers décident de nommer les membres suivants :

#### ***Titulaires :***

Régis BRAND	6, Rue des Pinsons	68130 ASPACH
Sabine SCHURCH	Forstweg	68130 ASPACH
Benoît REICHLIN	12 Rue des Potiers	68130 ASPACH

#### ***Suppléants :***

Céline STEVANOVIC	8 Rue des Bergers	68130 ASPACH
Françoise MAY	2A, Rue du Stade	68130 ASPACH

**Les membres proposés par la Chambre d'Agriculture seront présentés dès que la commune en aura connaissance.**

(Pour info, membres nommés depuis 2017 :

#### ***Titulaires :***

Bernard BRAND	67A, Route de Thann	68130 ALTKIRCH
Serge STIMPFLING	55, Route de Thann	68130 ASPACH
René KAUFFMANN	1, Chemin d'Altkirch	68130 ALTKIRCH

#### ***Suppléants :***

Paul HOFFER	37, Rue de Carspach	68130 ALTKIRCH
Vincent STEMPLER	69, Rue de Galfingue	68720 SPECHBACH

### **8) Création de poste - accroissement temporaire de l'activité**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un des agents d'entretien a démissionné.

Dans l'attente d'un recrutement sur le poste, il propose de créer un poste temporaire d'agent technique à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité,

Objet : Création d'un poste d'agent d'entretien

#### **L'organe délibérant,**

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi d'agent d'entretien relevant du grade d'agent technique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

#### **Décide**

Article 1<sup>er</sup> : Du 14 avril au 31 mai 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 9h30

Article 2 : Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 12h30

Article 3 : Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Durée de travail hebdomadaire : 4h30

Article 4 : La rémunération mensuelle sera calculée sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366.

Article 5 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur ces emplois temporaires et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

### **9) Compte-rendu des commissions communales**

#### **Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine**

- Samedi prochain, le matin, rendez-vous à la Réserve Communale avec Ramazan COBAN pour réparer la toiture.
- Samedi 12 avril, rendez-vous avec Frédéric FREYBURGER pour terminer les travaux (réparation de la gouttière).
- Semaine 16 : montage du hangar dans la cour de l'atelier avec Ramazan COBAN et Olivier WATEL.
- La déclaration pour le dossier des 3 libellules a été remplie sur internet. Il s'agit d'une auto évaluation qui pourra être contrôlée. L'objectif est de conserver notre classement en 3 libellules.

#### **Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires**

- Le recrutement pour un agent d'entretien est en cours.
- Confirmation d'une ouverture de classe à la rentrée (maternelle).
- Les huisseries seront remplacées dans le bureau de la directrice et la dernière salle de classe durant les vacances d'avril.
- Conseil d'école : présentation du projet des classes, basé sur la santé, les activités physiques et le bien-être mental.
- Sorties de fin d'année : Parc du Petit Prince pour les maternelles, zoo à Mulhouse et randonnée dans les Vosges pour les élémentaires.
- L'opération fromage a généré un bénéfice de 1 112,-€, l'école remercie les participants.
- La kermesse aura lieu le 13 juin prochain, des jeux et le goûter auront lieu durant le temps scolaire.

#### **Dominique STOESSEL : commission de l'information**

- Le Tout Aspach est en cours d'impression.
- Une lettre intermédiaire sera distribuée la semaine prochaine, annonçant la journée citoyenne du 26 avril.
- La société MBJ viendra prendre les mesures des stores pour l'école élémentaire la semaine prochaine.

## **10) Compte-rendu des commissions intercommunales**

**SIASA** : Madame LIDY fait le compte-rendu de la réunion du 19 mars ; le budget a été voté, avec une prévision de 150 000.-€ pour un bâtiment modulaire qui sera installé devant le COSEC (il permettra d'organiser des goûters, des réunions et stocker les archives du SIASA). Une campagne de recrutement pour une secrétaire (10 heures hebdo) est lancée.

**CC Sundgau** : le vote du budget aura lieu le 10 avril prochain.

**SIAEP** : une réunion aura lieu demain.

## **11) Divers**

Dans le cadre de la renumérotation de la rue de Thann, il est proposé de créer et nommer une impasse à l'entrée du village (côté Altkirch), le nom retenu à l'unanimité est ***Impasse des Mésanges***.

Au vu de la localisation des entrées de propriété, il est également proposé de modifier les adresses du 17 route de Thann, entrée dans la rue des jardins et des deux maisons situées allée Apollon (à vérifier la faisabilité avec la copropriété du quartier des Olympes).

Le chemin rural situé rue de l'Espérance a été refait par un paysagiste à la demande d'un habitant de la rue. Il était convenu que la mairie participe aux travaux à hauteur de 500 €. Cet habitant a proposé que cette somme soit versée sous forme de subvention exceptionnelle à l'AGS plutôt que de lui rembourser la somme. Les conseillers présents ont voté pour avec 12 voix et 1 abstention.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir une banderole de soutien à Cécile Kohler, retenue en otage en Iran depuis 2022, pour la somme de 34 €, proposition approuvée à l'unanimité. Il reste à définir le lieu d'affichage de la banderole.

Un habitant a fait remarquer que la mairie n'avait pas affiché le permis de construire pour le hangar qui sera monté devant l'atelier communal. Il s'agit effectivement d'un oubli, qui sera corrigé dès le lendemain du conseil.

La parcelle de terrain sur laquelle se situe la grange rue du 26 novembre a été cadastrée et bornée. Elle peut donc être mise en vente pour un montant estimé d'environ 60 000 €. Le sujet sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

Monsieur STOESSEL Dominique informe les conseillers qu'une prochaine rencontre communale concernant le PLUI aura lieu le 06 mai prochain en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h05.